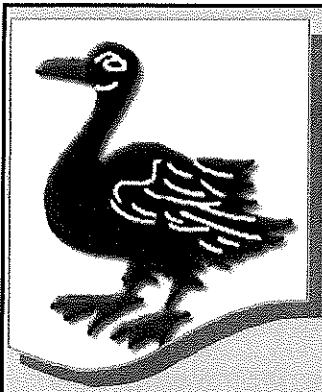




Pfetterhouse Infos

N° 256
Septembre 2025

Tél : 03 89 25 61 01
<http://www.pfetterhouse.net>
secretariat.mairie@pfetterhouse.net

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean Rodolphe FRISCH, pour délibérer et arrêter les décisions suivantes :

1) Droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption sur le projet de transaction suivant :

- Mme HEINIS Fernande de Pfetterhouse et ses enfants HEINIS Eric et HEINIS Séverine vendent un terrain situé rue du Sundgau à Pfetterhouse, cadastré section 5, n° 236/26, d'une superficie de 5,34 ares, aux consorts FELLMANN et aux époux KLINGLER Antoine, en indivision, chacun pour moitié.

2) Répartition des frais de l'apéritif organisé à la cabane forestière de la borne des 3 puissances.

Le repas champêtre, organisé par les Communes de Basse-Vendline, Réchésy et Pfetterhouse à la borne des 3 Puissances, a eu lieu le 24 août 2025. Cette 12^{ème} édition a connu une belle participation. A cette occasion, les trois Communes organisatrices ont offert l'apéritif aux personnes présentes.

La Commune de Pfetterhouse ayant avancé la totalité des frais liés à l'apéritif, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de facturer aux Communes de Basse-Vendline et Réchésy la somme de 85,06 €, représentant la participation de chaque commune aux frais.

3) Décision modificative au budget primitif 2025.

Dans sa séance du 25/6/25, le Conseil Municipal a examiné le programme de travaux d'exploitation et patrimoniaux établi par l'Office National des Forêts pour l'année 2025 et décidé de la réalisation de coupes de bois et de travaux de maintenance à effectuer dans la forêt communale.

Voté en séance de Conseil Municipal du 9 avril, le budget primitif 2025 ne prévoit pas les dépenses et recettes découlant de ces travaux et il convient de prendre la décision modificative au budget primitif 2025 suivante :

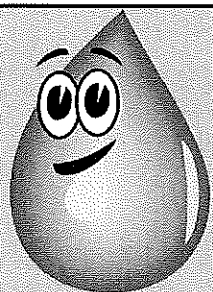
Section de fonctionnement	
Chapitre 011 – Charges à caractère général	+ 40 000 €
Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	+ 40 000 €

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité, décide de modifier le budget primitif Commune 2025 comme proposé ci-dessus.

4) Décisions de gestion de personnels.

A) Création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie.

Il résulte des pratiques passées que les délibérations du conseil municipal portant créations de postes se réfèrent uniquement aux grades, sans définir ni préciser les missions attachées à



Attention Relevé d'Eau à l'intérieur

l'emploi créé. Ces pratiques ne répondent pas totalement aux exigences légales en vigueur qui imposent de préciser la nature des emplois créés et d'en définir le contenu.

Par délibération du 02/11/2022, le conseil municipal a créé un poste par référence au grade de rédacteur territorial principal de 2ème classe, sans mentionner la nature de l'emploi correspondant, ni les missions qui s'y rattachent.

Dans la pratique, l'agent titulaire de ce grade a exercé plusieurs missions au sein du service administratif. Il se trouve cependant qu'il n'existe pas à ce jour de délibération créant officiellement l'emploi de Secrétaire Général de Mairie. Afin de régulariser la situation, il est proposé de créer cet emploi et de le faire correspondre aux exigences légales. Il est précisé que cette création d'emploi n'emportera pas recrutement de personnel supplémentaire et n'a aucune incidence financière pour la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- crée, à compter du 01/10/2025, un emploi permanent de Secrétaire Général de Mairie relevant des grades de rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2ème classe, rédacteur territorial principal de 1ère classe, d'attaché, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35èmes).

- décide de supprimer à compter du 01/10/2025 le poste (grade) de rédacteur territorial principal de 2ème classe créé par délibération du 02/11/2022.

B) Détermination des taux de promotion propres à l'avancement de grade

Le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité, fixe le taux de promotion à 100 %.

5) Dossier des sources - Décisions d'achat de parcelles d'échange et évolution des projets.

La Commune de Mooslargue est propriétaire du terrain sur lequel nait la source n° 25 desservant le réseau de distribution d'eau de Pfetterhouse et serait disposée à nous le céder par voie d'échange.

Considérant que l'acquisition de ces terrains est nécessaire pour une bonne gestion de notre eau, des parcelles au lieudit Muehlehoelzle sur le ban de Pfetterhouse viennent d'être achetée à Mme MUNCH Sylvie et suite à de nouveaux contacts, d'autres propriétaires seraient disposés à nous vendre des parcelles contiguës.

Ainsi décision est prise, à l'unanimité, d'acquérir les parcelles cadastrées comme suit :

- section 24, n° 93, 102, d'une superficie totale de 23,68 ares, taillis simples, appartenant à Mme ENDERLIN Marie-Thérèse de Pfetterhouse, au prix de 2 131,20 €

- section 24, n° 79, d'une superficie de 33 ares appartenant à Mme TSCHIEGG Anne au prix de 2 970 €.

Dès que ces parcelles seront achetées, nous contacterons la Commune de Mooslargue afin de procéder à l'échange des terrains avec la source n° 25 dont le géomètre a délimité diverses parcelles.

6) Décision de location d'un local à la Somos suite à la demande de la société Hecky, paysagiste.

L'entreprise Paysage HECKY de Pfetterhouse, représentée par M. HECKY Quentin, souhaite louer un local communal au 40 rue de la Gare afin d'y entreposer divers matériels.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- décide de louer un local d'une superficie de 147 m² au 40 rue de la Gare à l'entreprise Paysage HECKY pour un loyer de 400 euros par mois à compter du 1/10/2025,

- autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous documents relatifs à cette location.

7) Convention d'occupation du Tonisweiher en faveur de la « Fine Gaule ».

L'Association de pêche « La fine Gaule » loue la propriété communale où se situe le Tonisweiher aux fins d'y exercer son activité associative la pêche. Une convention conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction a été mise en place en 2004.

Cette association a construit le club house existant avec du matériel payé par la Commune et assure l'entretien courant du chalet, de l'étang et de ses abords. A ce titre, elle souhaite

conclure un bail à long terme qui la rassurerait quant à la pérennité de son activité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, après vote par 12 pour et 1 voix contre, décide :

- de mettre en place une convention d'une durée initiale de 18 ans, assorti d'une clause de reconduction à l'issue de cette période, d'une durée de 9 ans dont les parties auront l'initiative de la résiliation éventuelle.

- fixe le loyer à 1872,74 €/mois qui sera indexé chaque année à la date anniversaire sur l'indice insee du coût de la construction.

8) Gestion financière et administrative liée aux conséquences de gestion déficitaire de l'Accueil Familial du Haut-Rhin.

Par arrêté préfectoral du 17/7/2025 M. le Préfet a pris la décision de mandater d'office au budget 2025 de la Commune les sommes arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes d'un montant de 134 295,30 € au profit de M. INDRI et 296 929,32 € au profit de la société Eden.

Ces sommes, dont est débiteur le Groupement de Coopération sociale et médico sociale (GCSMS) « Accueil Familial du Haut-Rhin » sont mises à la charge de la Commune qui est caution de ce Groupement.

Dans ce contexte, compte tenu de l'importance des sommes, le Préfet a décidé de prioriser les dépenses courantes tout en remboursant les créanciers dans la limite de la trésorerie communale disponible.

Ainsi, un état périodique sera arrêté et les mandats émis par la Commune pourront, pour certains, être suspendus dans l'attente de disponibilités que le Préfet jugera plus adéquates.

Ainsi, certaines factures à l'adresse de commerçants ou artisans, ainsi que les indemnités des élus ont été retenus alors que le versement des salaires du personnel ou autres remboursements d'emprunts ont été effectués.

Cette décision de mandatement d'office, qui complexifie les modalités de paiement des dépenses communales, a fait l'objet d'un recours sur le fond au Tribunal Administratif de Strasbourg et une action en référé devant ce même tribunal administratif.

Par ailleurs, concernant le fonctionnement de la structure pour personnes âgées, une réunion à

l'initiative de Mme la Sous Préfète d'Altkirch a eu lieu afin de trouver des solutions à une meilleure couverture financière.

En outre, des contacts avec différentes structures politiques sont toujours en cours afin de trouver des participations aux dettes en instance

La Commune compte sur des retours positifs car il s'agit d'actions sociales dont la responsabilité revient de droit à la CEA et pour lesquels, seule la Commune en a endossé la charge.

Nous suivrons l'évolution de ces différentes tractations et essaierons de trouver les solutions les plus opportunes dans l'intérêt et des personnes âgées et de la Commune.

9) Demande du Pétanque Club.

M. Julien BRUNGARD, Président du Club de Pétanque de Pfetterhouse, sollicite la Commune pour :

- la mise en place d'un parking en limite des Maisons pour personnes âgées qui pourrait également être utilisé par les visiteurs se rendant aux Villas,

- l'agrandissement de la route du cimetière aux Maisons pour personnes âgées pour une meilleure sécurité et un accès aux normes pour les secours.

Ces demandes vont être examinées et feront l'objet d'une décision après étude et estimation des coûts.

10) Commission vie associative.

- le traditionnel Marché d'Automne aura lieu le samedi 25/10/25 (voir encart ci-après).

11) Commission bâtiments communaux, eau.

- La chaufferie centrale a été remise en route. L'entreprise KWB a remplacé les pièces défectueuses du foyer et l'entretien courant a été fait par l'entreprise Bilger.

- Le logiciel de gestion à distance de la chaufferie ne fonctionne plus correctement. L'entreprise SBA Engineering interviendra prochainement pour installer une nouvelle version.

- Les éléments de fonctionnement du filtre de la station de traitement des eaux ont été actualisés.

- Le clapet anti retour et la vanne d'arrêt de la conduite de refoulement de la station du moulin ont été remplacés par les Ets 2CAE le 10/9/2025.

Anniversaires des mois de Novembre et Décembre

GAMBONE née DI NOLFI Hélène le 21/11/1929
 RICHARD née LEY Marguerite le 19/11/1935
 HIRTZLIN Odile née le 23/11/1935
 MONNET Alphonse né le 25/11/1936
 BETSCH née RETOURNARD Liliane le 26/11/1936
 BLANCHARD Marius né le 21/11/1937
 MONNET née DEMESY Ginette le 13/12/1938
 TSCHAN André né le 18/12/1941
 BELOT née TISSERAND Colette le 23/12/1942
 SCHMITT née RICKLIN Georgette le 02/12/1944
 SCHLIER Jean-Pierre né le 14/11/1945
 FOURQUIER née LIEVRE Brigitte le 11/12/1945
 MULLER née MULLER Jeannette le 20/11/1946
 GISSINGER née SCHWARTZENTRUBER Suzanne le 01/12/1946
 ENDERLIN née LAPLANE Raymonde le 11/12/1946
 MILBERGUE Bernard né le 18/11/1946
 HALBEISEN Marcel né le 12/11/1947
 MULLER Morand né le 21/11/1948
 LIEBENGUTH André né le 11/12/1948

GRUAT née LUZIE Marie Claire le 18/12/1949
 PETITJEAN Gérard né le 26/11/50
 HENGY Francis né le 02/12/1950
 HEYER Morand né le 26/11/1952
 BAUMGARTNER Jean-Jacques né le 27/11/1952
 DUBAIL Michel né le 06/12/1953
 GERBER née JENN Denise le 11/11/1954
 DUBAIL née WEIBEL Françoise le 23/12/1954
 TSCHAN née MARTIN Brigitte le 10/11/1955
 HEYER Monique née le 08/12/1956
 HEINIS née MARTY Marie-Christine le 27/12/1956
 HEINIS Jean-Louis né le 31/12/1956
 MILSECK Jean né le 27/11/1957
 GRABALOSA née ANSTETT Clarisse née 8/12/1957
 BAUMGARTNER née RISSER Nicole le 23/12/1957
 SCHLIER née ERDINGER Régine le 06/11/1958
 SCHERRER née SCHMITT Béatrice le 15/12/1958
 ILIC Zivojin né le 31/12/1958
 GAMBONE née MERIGNAC Eveline le 09/11/1960

Joyeux Anniversaire

INFORMATIONS PRATIQUES

FOYER CLUB - RENCONTRES JEUX DE CARTES ET DE SOCIÉTÉS

Mercredi, 1er octobre 2025 à partir de 19h30, à la salle des Fêtes,

pour passer une bonne soirée et vous divertir.

Contact: Sylvie BECKER : 06 72 79 98 68



EXPOSITION FRUITIÈRE DES ARBORICULTEURS



Exposition Fruitière annuelle le 5 Octobre 2025

à la salle des Fêtes de Pfetterhouse



L'entrée y sera libre, ouverte à tous à partir de 10 Heures.

Vous y trouverez bien sûr de nombreuses variétés de fruits exposées (environ 180) mais également la vente de produits du terroir : miel, légumes, pain, pommes, viande-charcuterie, fumé, fromages, tisanes, confitures, vins, etc...

Possibilité de se restaurer avec un Menu :

Emincé de porc aux champignons forestiers, knepflas, chou rouge, crumble aux pommes, glace vanille et café, au prix 16 Euros.

Réservation au 06.34.48.44.53 ou 06.36.93.05.94.



Commande d'arbres fruitiers : à savoir que la Com Com offre 20% pour l'achat d'arbres fruitiers directement déductibles par l'association + 10 % offert par l'association (même pour les non membres). Réservation avant le 31 Octobre, livraison à la Ste Catherine

Mes pas vers Compostelle..

« Jour 2 sur 41, le jour où tout a basculé pour moi (...) »



Mon chemin pourrait être le vôtre...

Donnons-nous RDV à la **Messe de Pfetterhouse le Dimanche 12 Octobre 2025 à 10h** puis retrouvons-nous à la **Salle des Fêtes de Pfetterhouse** pour poursuivre nos échanges autour de **photos et diapos...** mais avant, tels des pèlerins sur le chemin, partageons chacun notre repas à la façon « auberge espagnole ».

Vous avez la possibilité de nous rejoindre directement à la salle pour midi pour partager le repas ou pour 13h pour le temps d'échanges et du diapo.



Nous vous attendons nombreux pour revivre cet évènement !

FOYER CLUB - BADMINTON JEUNES DE 7 À 15 ANS



Première rencontre:

Mercredi 29 octobre 2025, de 15h à 17h, à la salle des fêtes.



Inscriptions pour l'année en début de rencontre.



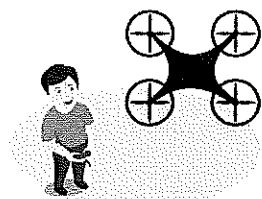
Tarif: 20€ adhésion et assurance comprises.



Quelques séances prévues en période de congés scolaires, pour apprendre et se perfectionner.

Contact: Benjamin SCHILLINGER 06 20 70 61 26

Drones : ce qu'il faut savoir avant de les faire voler dans notre village



Les drones de loisir sont de plus en plus populaires, mais leur utilisation est encadrée par une réglementation stricte afin de garantir la sécurité de tous.

Quelques règles élémentaires sont à respecter : Je ne survole pas les personnes, ni leurs propriétés - Je respecte les hauteurs maximales de vol - Je ne perds jamais mon drone de vue et je ne l'utilise pas la nuit - Je n'utilise pas mon drone au dessus de l'espace public en agglomération - Je n'utilise pas mon drone à proximité des aérodromes - Je ne survole pas de sites sensibles ou protégés - Je respecte la vie privée des autres - Je ne diffuse pas mes prises de vues et je n'en fais pas une utilisation commerciale - Je vérifie dans quelles conditions je suis assuré pour la pratique de cette activité -

Plus d'informations disponibles sur le site de la Direction Générale de l'Aviation Civile.



www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html

Premier Novembre : Quête du Souvenir Français



Suivant la tradition, la quête devant le cimetière de Pfetterhouse se tiendra le 1er Novembre au profit du Souvenir Français.

Le Souvenir Français participe à l'entretien et la restauration des tombes/stèles et monuments des combattants morts pour la France et œuvre pour le devoir de mémoire envers les jeunes générations.

MARCHE D'AUTOMNE



PFETTERHOUSE



VOUS INVITE À SON **MARCHÉ D'AUTOMNE**

**SAMEDI 25 OCTOBRE 2025
DE 8H A 12H**

**PLACE DES COMBATTANTS ET DU
GENERAL CALDAIROU
(MONUMENT AUX MORTS)**

Les exposants suivants vous accueilleront :

Le POINT VERT de HOCHSTATT

TROMSON de DANNEMARIE

BOHN F.J. d'INGERSHEIM

BRUNGARD JULIEN de COURTAVON

LINDER MATHIEU d'OLTINGUE

FERME DES PRAIRAS de LEPUIX-NEUF

L'AMI PELLINI de SUARCE

ECOLE ELEMENTAIRE de PFETTERHOUSE

L'EVIDENCE ATELIER BIEN ÊTRE de
Marie-France d'UEBERSTRASS

HORTICULTURE

HORTICULTURE

PROD. VINS d'ALSACE

MIEL DU SUNDGAU

POMMES DE TERRE

FROMAGERIE

BOULANGERIE

TRADITIONNELLE

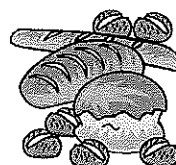
(Cuit au feu de bois)

CAFE - BRIOCHES

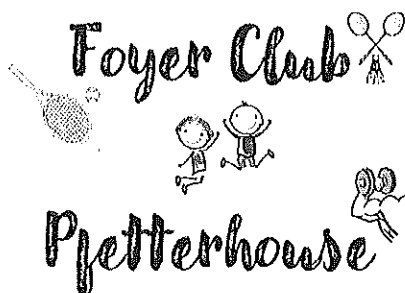
PÂTISSERIE

CONFITURES MAISON

TISANES - INFUSIONS à FROID



FOYER CLUB : BAD NIGHT



vous invite à son **tournoi nocturne de badminton en double**

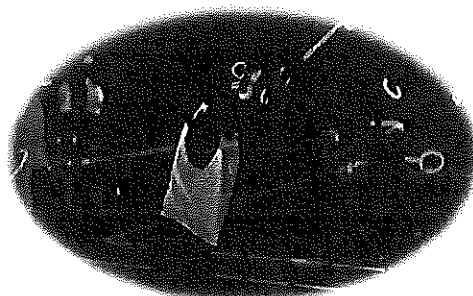
« Bad Night »

Le samedi 8 novembre 2025



16h30 : Accueil des participants
17h00 : Début du tournoi
20h00-20h45 : Pause repas
01h00 : Remise des prix

Buvette,
snacking
et repas
sur place.



Ambiance festive. Venez déguisés si vous voulez. thème Fluo !

Bulletin d'inscription

	Joueur 1	Joueur 2
Nom		
Prénom		
Adresse		
Date de naissance		
Téléphone		
Mail		
Nom de l'équipe		

Tarif tournoi : 5€ par personne.

Inscriptions limitées aux 16 premières équipes, après paiement et validation de l'inscription.

Accueil à 16h30.

Date limite d'inscription au tournoi : 1^{er} novembre 2025

Jean-Marc KLEIBER 12 rue des Fontaines, 90370 RECHESY

☎ 06-07-65-96-98

✉ kleiberjm@orange.fr

Jean-Yves HEINIS 3 rue des Cerisiers, 68480 PFETTERHOUSE

☎ 07-88-00-43-07

✉ jeanyves.heinis@hotmail.com

Restauration ouverte à tous, joueurs et non joueurs, sur réservation.

Soupe de potiron :

..... X 4 €

.....

Soupe de potiron et saucisse de Montbéliard

..... X 9 €

.....

Tournoi de badminton

..... X 5 €

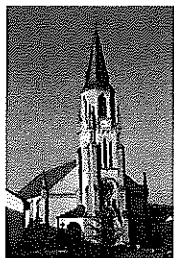
.....

Total :

.....

Règlement : ☐ Chèque / ☐ Espèces

COMMUNICATION DU CONSEIL DE FABRIQUE



Les membres du Conseil de Fabrique remercient une nouvelle fois les habitants qui ont répondu favorablement à la campagne de dons 2024-2025 en faveur de notre Eglise St Geréon.

Pour 2025-2026, le Conseil de Fabrique fait appel à votre générosité pour contribuer à couvrir les frais de gestion liés au chauffage de ce bâtiment public, ô combien important pour guider les générations ascendantes et élever les futures générations de la paroisse de Pfetterhouse.

Depuis le 15 Août, la sonorisation de notre Eglise est hors service. Elle datait des années 2000.

Nous l'avons remplacé par une sonorisation numérique dont le montant avoisine 7000 euros.

Ainsi, la Fabrique de l'Eglise accueillera chaque habitant dans de bonnes conditions lors de différents événements d'une vie religieuse (office, baptême, mariage ou plus tristement décès) ou lors de toutes autres manifestations civiles et publiques.

Pour vous permettre de contribuer à ces soutiens, vous trouverez ci-joint lettre et enveloppe destinée à recevoir un don que vous pourrez déposer lors des prochains offices ou remettre aux membres du Conseil de Fabrique (*) mentionnées ci-dessous.

Vous pourrez aussi demander un reçu fiscal afin de bénéficier de la déduction d'impôts (66%) pour les dons consentis aux organismes d'intérêt général à but non lucratif.

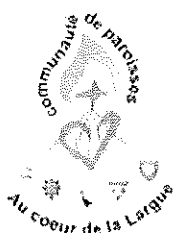
Restant à votre disposition pour tout complément d'informations, par avance en vous renouvelant nos remerciements pour votre générosité, veuillez croire, Madame, Monsieur, en nos sincères salutations.

Par avance, les membres du Conseil de Fabrique vous remercient de votre générosité

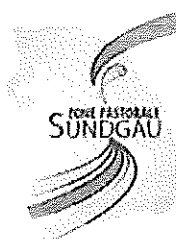
(*) Gérard Petitjean 16, rue de la Gare Tel 0389256008 - Christian Schmitt, Trésorier, 5 rue de Gerschwiller Marie Odile Schlachter, Alexandre Gerber, Rémy Martin.

Membres de Droit : Abbé Damien Mekpo, M le Maire Jean Rodolphe Frisch.

LES VENDREDIS DE L'ABBÉ BOCHELEN



**LES VENDREDIS DE
L'ABBÉ BOCHELEN**



Jean Bochelen, un Sundgauvien à l'épreuve de la Révolution

L'EAP vous invite à un cycle de conférences-débats animé par Bénédicte DUBAIL.

Les rencontres auront lieu le dernier vendredi de chaque mois : 31/10 - 28/11 - 30/01 - 27/02 - 27/03 - 24/04 - 29/05 - 26/06
à 20 Heures à la Salle de la MARPA à Seppois le Bas.

***Venez découvrir l'histoire de ce prêtre réfractaire,
héros de la révolution dans le Sundgau.***

Opération Brioches réalisées par l'APEI d'Hirsingue

Cette année encore l'opération Brioches 2025 a permis de vendre dans notre village **456 brioches** pour un montant de **2 900 €**.



Un grand merci aux bénévoles et acheteurs.

Campagne démarchage ENGIE

Pour information, des équipes de vendeurs vont réaliser une campagne de démarchage sur PFETTERHOUSE du 26 Septembre au 26 Octobre 2025.

La société RANGER va réaliser ce démarchage à domicile auprès des clients particuliers pour le compte du fournisseur d'énergie ENGIE.

RAPPEL: Entretien des trottoirs

Les trottoirs sont des espaces essentiels dans notre vie quotidienne. Ils permettent aux piétons de se déplacer en toute sécurité. L'entretien régulier est primordial pour garantir la sécurité de tous et préserver le cadre de vie agréable de notre village.

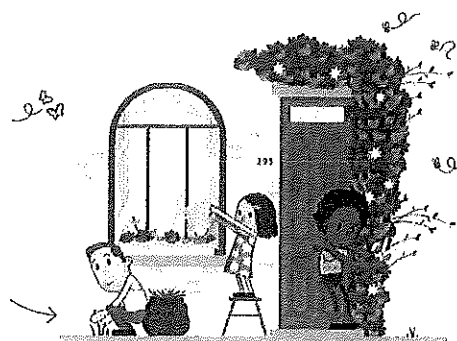
Qui est responsable de l'entretien des trottoirs ?

Contrairement à une idée reçue, l'entretien des trottoirs n'incombe pas uniquement à la municipalité. En effet, **les propriétaires ou locataires** des immeubles bordant la voie publique ont également des obligations :

- Balayage et nettoyage du trottoir et du caniveau,
- Désherbage,
- Déneigement et déglacage en hiver,
- Elagage des haies et des arbres débordant sur le trottoir.

La Mairie, quant à elle, prend en charge les réparations structurelles et l'entretien des équipements publics sur le trottoir.

**J'ENTRETIENS
MON TROTTOIR
TOUTE L'ANNÉE**



L'entretien des trottoirs est l'affaire de tous.

Opération Brioches réalisées par l'APEI d'Hirsingue

Cette année encore l'opération Brioches 2025 a permis de vendre dans notre village **456 brioches** pour un montant de **2 900 €**.

Un grand merci aux bénévoles et acheteurs.



Campagne démarchage ENGIE

Pour information, des équipes de vendeurs vont réaliser une campagne de démarchage sur PFETTERHOUSE du 26 Septembre au 26 Octobre 2025.

La société RANGER va réaliser ce démarchage à domicile auprès des clients particuliers pour le compte du fournisseur d'énergie ENGIE.

RAPPEL: Entretien des trottoirs

Les trottoirs sont des espaces essentiels dans notre vie quotidienne. Ils permettent aux piétons de se déplacer en toute sécurité. L'entretien régulier est primordial pour garantir la sécurité de tous et préserver le cadre de vie agréable de notre village.

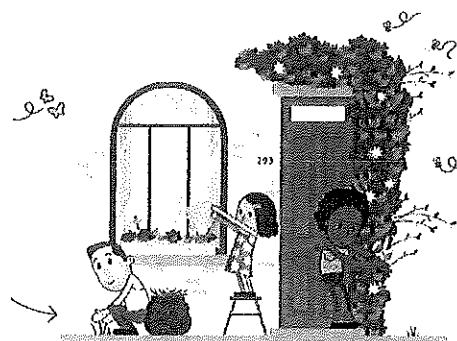
Qui est responsable de l'entretien des trottoirs ?

Contrairement à une idée reçue, l'entretien des trottoirs n'incombe pas uniquement à la municipalité. En effet, **les propriétaires ou locataires** des immeubles bordant la voie publique ont également des obligations :

- Balayage et nettoyage du trottoir et du caniveau,
- Désherbage,
- Dénégement et déglacage en hiver,
- Elagage des haies et des arbres débordant sur le trottoir.

La Mairie, quant à elle, prend en charge les réparations structurelles et l'entretien des équipements publics sur le trottoir.

**J'ENTRETIENS
MON TROTTOIR
TOUTE L'ANNÉE**



L'entretien des trottoirs est l'affaire de tous.